6211-08-012

Les enjeux fauniques liés à la filière uranifère au Québec



Mistissini, Québec 4 septembre 2014



Mission faunique du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

- Assurer la conservation de la faune et de ses habitats
- Favoriser le développement durable de la faune et des activités de mise en valeur (chasse, pêche, piégeage)
- Veiller à l'application des lois et des règlements qui y sont associées





Mandats spécifiques relatifs à la faune

- Acquisition de connaissances (biologie, état et suivi des populations)
- Mise en valeur, encadrement et développement durable des activités, avec ou sans prélèvement (chasse, pêche, piégeage, observation)
- Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion de la ressource faunique (cerfs, orignal, doré, etc.)
- Encadrement de la délégation de gestion des territoires fauniques structurés (pourvoiries, zecs, réserves fauniques)





Mandats spécifiques relatifs à la faune

- Établissement de partenariats pour la conservation et la mise en valeur de la faune
- Éducation et sensibilisation de la population
- Maintien de la biodiversité, contrôle des espèces envahissantes et des maladies de la faune
- Protection des espèces menacées et vulnérables
- Protection des habitats fauniques
- Protection de la faune, application et respect des lois
- Vente de permis







Préoccupations et impacts possibles sur la faune

- Toxicologie et contamination :
 - ✓ Rejets dans les milieux atmosphérique et aquatique?
 - ✓ Gestion des résidus?
 - Impacts sur la santé des populations animales?





Préoccupations et impacts possibles sur la faune

- Fragmentation d'habitats (routes, voies ferrées, transport électrique)
- Traverses de cours d'eau et ponceaux (sédimentation, frayères)
- Dérangement de la faune durant les périodes d'exploration ou d'exploitation
- Ouverture et accès au territoire :
 - ✓ Augmentation du risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes
 - Augmentation et dispersion de la pression de chasse et de pêche
- Impacts sur les ressources alimentaires des communautés autochtones
- Importance du contexte local et régional





Encadrement légal en matière de conservation de la faune

- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
 - ✓ Règlement sur les habitats fauniques
- Loi sur la qualité de l'environnement
 - ✓ Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
- Éléments spécifiques au territoire nordique, conventions et ententes



Protection des habitats fauniques

- Loi sur la conservation de la faune
 - Règlement sur les habitats fauniques
- Onze types d'habitats fauniques
 - aire de fréquentation du caribou au sud du 52e parallèle
 - ✓ aire de mise bas du caribou au nord du 52e parallèle
 - ✓ aire de concentration d'oiseaux aquatiques
 - ✓ falaise habitée par une colonie d'oiseaux
 - habitat du rat musqué
 - héronnière
 - √ île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux
 - ✓ vasière
 - ✓ aire de confinement du cerf de Virginie
 - √ habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
 - habitat du poisson (non délimité)





Protection des habitats fauniques

- Nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.
- Cette interdiction ne s'applique pas, notamment :
 - à une activité exclue par règlement
 - à une activité faite conformément aux normes ou conditions d'intervention déterminées par règlement
 - √ à une activité autorisée par le ministre ou le gouvernement en vertu de la présente loi
- Procédure d'autorisation et analyse faunique par l'expertise régionale



Évaluation d'impacts environnementaux

- Loi sur la qualité de l'environnement
 - ✓ Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
- Consultation et collaboration du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Production d'avis fauniques
 - ✓ Non restreint au cadre législatif des habitats fauniques
 - Expertise régionale requise à toutes les étapes de la procédure





Considérations pour les analyses fauniques

- Aucune perte nette d'habitat faunique
- Prévenir la mortalité de la faune
- Utiliser une approche préventive
- Assurer une libre circulation des espèces
- Assurer la pérennité des valeurs associées à la faune et à ses habitats
 - √ Valeurs alimentaires
 - Valeurs culturelles
 - ✓ Valeurs écologiques
 - ✓ Valeurs économiques
- Obligation de résultats = suivi







Résultats des évaluations fauniques

Établir des conditions de réalisation menant à :

- Évitement: planifier le développement en évitant les habitats clés, les voies de migration, les aires de mise bas, les frayères, les habitats sensibles, etc.
- Mitigation: prévoir des mesures de mitigation pour réduire les impacts (ajuster les périodes des travaux, mettre en place des bandes de protection autour des installations, assurer la connectivité des habitats, etc.)
- Compensation: acquérir des habitats de valeur égale ailleurs afin de les protéger, procéder à des aménagements de nouveaux habitats, verser des ressources financières à des fondations dédiées à la faune, etc.



Protection des espèces menacées ou vulnérables

- Loi sur les espèces menacées ou vulnérable
 - Empêcher la disparition d'espèces vivant au Québec
 - ✓ Éviter une diminution de l'effectif des EMV
 - Assurer la conservation des habitats d'EMV
 - ✓ Rétablir les populations d'EMV
 - ✓ Éviter que toute espèce ne devienne menacées ou vulnérable
- Désignation légale d'espèces et de leurs habitats







Protection des espèces menacées ou vulnérables

- Équipes de rétablissement d'EMV
- Partenariat (ministères provinciaux, fédéraux, universités, nations autochtones, organismes de conservations, milieu industriel, etc...)
- Production de plan de rétablissement
 - Suivi de la mise en œuvre d'actions de rétablissement
 - ✓ Bilan du rétablissement
- Considération des plans de rétablissement dans l'ensemble des activités des divers paliers de gouvernement (provincial, fédéral, municipal)





Mesures pour la gestion de la faune dans un contexte d'ouverture et d'accès au territoire

- Conséquences
 - ✓ Présence accrue de travailleurs = augmentation du prélèvement
 - ✓ Voies d'accès au territoire = dispersion du prélèvement
 - ✓ Augmentation du risque d'espèces invasives
- Besoin accru en protection de la faune
- Information et sensibilisation des utilisateurs
- Possibilité de créer des secteurs de chasse ou de pêche à règlementation particulière
- Responsabilités du Comité conjoint chasse, pêche, piégeage (CCCPP) en territoire nordique



En résumé

- Le MFFP est responsable d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune dans le contexte d'un développement durable du territoire.
- Encadrement légal et règlementaire
 - ✓ Protection des habitats fauniques
 - ✓ Production d'avis fauniques dans le cadre des procédures d'évaluation d'impact environnemental
 - ✓ Protection des espèces menacées ou vulnérables
 - ✓ Mesures de gestion de la faune (prélèvements)
- Évaluation et avis de l'expertise régionale
- Résultats: Éviter, atténuer, mitiger ou compenser les impacts



